MEMORIAL, LE

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Quartidi, 24 messidor, an V. Mercredi 12 juillet 1797 (v. st.)

(Nº. 54.)

Vis consilî expers mole ruit sua; Vim temperatam di quoque provehunt In majus :

ITALIE.

Milan, le 26 juin (8 messidor). Le 20, le général Bonaparte arriva ici du voyage qu'il avoit fait à Como: le même jour, il partit pour son quartier-général à Montebello. — La municipalité de Como a fait imprimer, avec l'agrément de ce commandant en chef, le discours remarquable qu'il a adressé, dans ladite ville, aux officiers du rer. et 2°. bataillon de la garde nationale du département de Lario. Comme on ne connoît cette harangue que par la citation de quelques phrases (voyez le No. 52), nous croyons que l'on nous saura gré de la faire connoître en

entier. En voici la traduction :

et pen. des bar. et dési ils assas

dirigée dionaux usifs qu

peuve

ption d inscrib

le com-

gence. à-la-f

l'inqui

ence di e de sei le proje

Les lo

eptation ceptions a séance

la déci-

ment

ie per

ssion

la p

rité.

t asser ines : j

du 2

res.:

nbre le faire

en pr s est

QUE.

re la r

tions

it de

5 mess

THE STORES

t Hôl

1.

« C'est à vous qu'est confié le repos et la tranquillité publique. Vous devez faire respecter les lois, défendre les propriétés, maintenir la sûreté publique. La république ci-salpine est reconnue par les puissances de l'Europe, et même par l'empereur. C'est une honte que les Italiens aient été ; durant fant de siècles , dépendans des étrangers : ils ne seront plus à l'avenir soumis , ni aux Allemands , ni aux Espagnols, ni aux Français, ni à aucune autre puissance. Nous n'avons point abusé de la victoire : nous avons combattu et conquis la Lombardie pour la rendre libre. Il a couru de faux bruits sur votre sort ; quelques-uns même de vous avoient des correspondances avec Vienne : mais actuelement personne n'aura de doute à cet égard. Croiriez-vous que je sois allé sous les murs de Vienne, pour vous vendre bassement à vos anciens oppresseurs? Non; dans le cœur

de l'Allemagne, je pensois à vous. »

" Il ne doit plus exister parmi vous de Suisses, de patriotes exclusifs, puisqu'aujourd'hui les citoyens doivent etre tels. Ceux qui ci-devant s'appelloient nobles, comme aussi les plus riches, doivent être les premiers à en donner l'exemple. Malheur à vous, si les factions règnent parmi vous! L'Europe, qui tient les yeux fixés sur vous, seroit frappée de stupeur, et vous seriez tous précipités dans un abime de maux. Qu'aucun parti ne vons divise : le riche, le noble doivent se considérer comme égaux aux autres. Le premier chambellan, la personne la plus attachée ci-devant l'archiduc, est aujourd'hui l'égal du dernier des bergers. Personne ne sera assez scélérat pour se rappeller qu'il fut noble, et ne point aimer la liberté: qui a du sang dans les veines, doit être ému de ce nom. Dans quinze à vingt jours, votre constitution sera publiée ainsi que le nouvel ordre de choses. Que la modération vous dirige; que la religion soit respectée : chaque peuple a la síenne; mais la religion ne doit point s'immiscer dans les affaires de gouvernement; il seroit ridicule qu'elle voulût usurper ce droit, puisqu'elle

a seulement pour objet les affaires du ciel et non celles de

la terre. »

» Vous êtes voisins des républicains Suisses, quoique ceux-ci soient divisés entre eux par la forme de gouvernement, comme iis le sont par les montagnes. Votre république, qui est située dans la plaine, doit être unie; elle comprendra environ quatre millions d'habitans: Modène, Reggio, Ferrare, Bologne, la Romagne et peut-être aussi Brescia seront réunis à vous. Avec du courage, avec du respect pour les lois, votre république se maintiendra et figurera comme puissance en Europe. »

« Lorsque votre gouvernement sera entièrement organisé et consolidé, les Français seront les premiers à se retirer, à l'exception du nombre de troupes qui pourra être nécessaire pour votre défense; et vous vous gouvernerez vous-mêmes.p

On vient de publier une proclamation adressée au peuple cisalpin, par laquelle il est informé de la fédération de la nouvelle république, qui sera célébrée, le 21 messidor (9 juillet.) Par cette pièce, tous les habitans sont invités à control de la fédération de la nouvelle république, qui sera célébrée, le 21 messidor (9 juillet.) Par cette pièce, tous les habitans sont invités à control de la fédération de la fédé assister à cette sète, qui, est-il dit, sera la base de la fraternité de tous les citoyens, et l'acte solemnel qui pro-clamera la république une et indivisible, ainsi que l'indépendance. Cette proclamation est suivie du plan de la fête, qui sera des plus pompeuses : il y aura des députations de toutes les municipalités, de la force armée de tout les départemens et de tous les corps de troupes de ligne. La cérémonie commencera par une messe solemnelle, qui sera célébrée par l'archevêque, au bruit du canon : après le service divin, la force armée présentera les drapeaux de la république, que le prélat bénira : il y aura un autel de la patrie, avec des ornemens et inscriptions analogues. Des hymnes patriotiques seront chantées devant cet autel; enfin les autorités civiles et militaires prêteront le serment. Ensuite il y aura course de chevaux, et, ce soir, des danses et illumina-

tions, etc., etc. Turin a été récemment le théâtre de mouvemens populaires, dirigés contre le gouvernement. On y a arrêté plusieurs personnes, parami lesquelles se trouve le procurateur Marsaglia, prévenu d'avoir provoqué cette insurrection. On vient d'y défendre de porter des chapeaux à hauts bords, ou avec des ganses d'or, ainsi que les bâtons plombés et les cocardes, de quelque espèce que ce soit.

La fermentation continue de régner à Rome; à Naples, les arrestations se sont multipliées à un point que les mo-nastères ont été convertis en prisons : dans la dernière de ces capitales, on craint une rupture avec la république française.

Paris, le 23 messidor.

Le ministre de la police assure qu'il n'y a point de mouve-ment prochain à craindre dans Paris, mais il a fait, dit-on, avertir plusieurs députés que leur vie étoit menacée par des assassins.

Poultier a vu, ou dit que quelqu'un a vu, un canon qui s'étoit glissé sous une botte d'oignon pour entrer par la porte Saint-Denis; cela rappelle le tems des grandes conspira-tions, où une flotte russe devoit entrer à Paris par l'égout Montmartre. Dans le même tems on conduisit à un capitaine, artiste du théâtre de, une bonne femme qui apportoit un panier de pommes : N'y a-t-il pas, dit-il gravement, quelque conspiration là dedans, et ouvrant une pomme, il l'avala avec un air de réflexion, et dit: passe.

L'ambassadeur Turc trouvera à Fontainebleau et sur toute la route, des détachemens ordonnés pour l'escorter jusqu'à Paris.

Pérignon est rappellé de l'ambassade d'Espagne; bien fait, disent les négocians : on y envoie Perrochel qui étoit chargé d'affaires à Stockolm; bravo, disent les Suédois.

Le Rédacteur annonce un courier arrivé d'Italie le 2 messider, portant des dépêches de Bonaparte, qui annoncent la continuation des négociations de paix avec l'empereur.

Le général Menou, destitué en vendémiaire pour n'avoir pas voulu commander les jacobins, est rentré en grace en passant par le cerceau ou cercle constitutionnel de l'hôtel de Montmorenci; en conséquence, le voilà inspecteur gé-néral de la cavalerie à l'armée de l'intérieur.

Le bâtiment anglais qui transportoit en Amérique le célèbre Kociusko, a été pris et conduit à Nantes.

Si l'on en croit la Gazette de Hambourg, Alexandre Lameth est parti de cette ville pour Paris, où il vient se

Le général Hédouville sera suivi à Saint-Domingue par les officiers suivans : Watrin, général de brigade ; Klingler et Becker, adjudans-généraux; d'Auzy, chef de bataillon que le directoire met sous ses ordres.

Mais on ne finira donc pas d'abattre les arbres dans la Belgique? disoit un émigré : il craint qu'il n'en reste pas assez pour pendre les républicains, dit la Sentinelle.

La Valteline est en insurrection contre les Grisons. On est inquiet des suites de cette révolution, voisine de la Suisse. Les insurgens se disent opprimés; Les oppresseurs sont un peuple libre : les peuples libres oppriment donc anssi la liberté! La tyrannie a plus d'une manière de se vetir; tantôt un mantean royal et une couronne sur la tête, tantôt un pourpoint rustique et les pieds nus.

Nous lisons dans l'Ami des lois, le fait horrible suivant : « Un émigré nommé le Tremblaye a été arrêté à Bordeaux, il y a quelque tems : on l'a fait conduire à Rennes, hen de sa naissance. Le tribunal, après évoir constaté l'identité, a fait l'application de la loi, et il a SUBI LA PEINE DE MORT.

VARIÉTÉ.

Notes d'un de mes amis.

Pallai voir ces jours-ci un de mes amis qui ne fait pas de journaux, mais qui fait mieux: il occupe un poste il sert courageusement et sagement la chose publique. Dans ses instans de loisir, il tient note de quelques faits, et ces notes ont un caractère d'observation. Je fus curieux d'en lire quelques-unes. Il me permet de les copier et de les faire imprimer. Je les dépose dans le Mémorial.

T.

C'est une chose remarquable que la discussion sur la police du culte ait été ouverte par le général Jourdan. Vous vérrez que l'évêque Grégoire nous fera, quelque beau matin, une motion d'ordre sur l'organisation militaire. Mais, en lisant l'opinion de Jourdan, on dira : C'est un général ; et en lisant la motion de Grégoire, on dira comme en lisant ses mandemens: Sur mon honneur, ce n'est pas un évêque.

II.

Il y a des hommes à qui vous ne persuaderiez pas que la religion catholique est compatible avec un gouvernement républicain. Vous leur citeriez inutilement Venise, Gênes, Lucques, les cantons catholiques de Suisse (qui ne sont pas les moins démocratiques), ils ne vous croiront pas davantage, et vons soutiendront que qui dit prêtre, dit ami des rois, et ennemi de la république, et sur-tout des répu-

Que diront ces patriotes ombrageux en lisant cet extrait d'un rapport de la commission des colonies, en date du

11 ventôse dernier, page 72: « Les curés espagnols et les chefs des maisons religieuses » avoient été les précurseurs de l'agent de la république » française. A San-Domingo, ils s'étoient patriotique. » ment et saintement coalisés pour détruire les calomnies » vomies, sur-tout depuis la paix, contre la république; ce sont eux qui ont su rassurer les esprits à l'occasion de » la terreur produite dans le pays, par la conduite et les » propos inconsidérés de trois commissaires français, por-» teurs d'une proclamation du général Lavaux : ce sont eux » qui ont empêché que tous les habitans libres et ci-devant esclaves ne désertassent la contrée, etc. »

Et voilà les hommes calomniés constamment en France, comme les ennemis de la paix, de l'ordre et des lois de la république! Voilà les citoyens que l'on déportoit, que l'on incarcéroit, que l'on persécutoit de toutes les manières! Voilà ceux dont on voudroit former actuellement encore une

classe exclusive de suspects!

Gouvernans et législateurs, soyez humains, soyez justes; et les ministres de tous les cultes seront les plus fermes défenseurs de votre constitution, parce que l'humanité et la justice sont les premières bases de toutes les religions.

III.

Les orages politiques, comme les ouragens qui ravagent nos campagnes, ont des signes précurseurs qui n'échappent point à la sagacité des hommes qui savent observer, et pour qui l'expérience du passé n'est point perdue.

Lorsque certains oiseaux, parcourant la surface d'une ri-vière, y plongent leurs aîles à plusieurs reprises, vous prévoyez que le tems ne tardera point à se charger, que le ton-

nerre grondera bientôt.

Lorsqu'au commencement d'une séance du conseil des

cinq-cent les Merli font de b chouaner sur vos g des 15 pr Les me

ces obser Ilyac bien, que toutes les leurs disc sent isolé que c'est tems la f réunit pa les résolu

On s'e du règne On doit dent du ces jours Montausi de pierre jacobin, volutionn dans cette des hôpii que cet l éternel de d'une ch lens, sa beau mo enfin, qu tout gen fiance, t et dans !

Fragmen premiè entreti Cette voit d'ab son incap

mières ét il ne di M. Turg d'un gran rable viei après la vertus et à ses der mière foi cemvirs, en donn ment. El malheurs plusieurs sophe est momens, Mais il plus inti cinq-cents, vous voyez arriver les Villetard, les Jean Debry, les Merlin, les Lamarque; lorsque Savari ou Guillemardet font de bonne heure une motion d'ordre, dénonciatrice de chouanerie, de fanatisme, de royalisme, etc., tenez - vous sur vos gardes, vous aurez une tempête. (Voyez les séances des 15 prairial et 17 messidor.)

des 15 prairial et 17 messidor.)

Les membres des nouveaux tiers ne doivent pas négliger ces observations, qui sont plus importantes qu'on ne croit.

it pas

te oi

Dans et ces d'en le les

ur la

Vous

atin, , en l; et lisant

êque.

que

ment

avan-

épu-

ctrait du

ique

que-

inies

lue;

n de

t les,

por-

eux

e la

l'on

res!

une

tes;

dé-

ent

ent

our

on-

des

Il y a cette différence entre les jacobins et les hommes de bien, que les premiers s'entendent parfaitement bien, que toutes leurs mesures sont combinées, leurs rôles distribués, leurs discours concertés d'avance; tandis que les autres agissent isolément et ne s'entendent jamais. Tout le monde sait que c'est cet isolement des honnêtes gens qui a fait si longtems la force d'un petit nombre de brigands, et l'on ne se réunit pas davantage; on abandonne au hasard des évènemens les résolutions les plus importantes pour le salut public!

IV

On s'étonne que beaucoup de gens fassent encore l'éloge du règne de la terreur; moi je trouve cela fort naturel. On doit aimer ce dont on a profité. Voyez cet ex-président du comité révolutionnaire de Rouen, qui a éprouvé, ces jours derniers, un petit désagrément au théâtre de la Montansier; qu'étoit-il avant la révolution? Un tailleur de pierre, un appareilleur. La révolution arrive, il se fait jacobin, il devient municipal, puis membre du comité révolutionnaire; par suite, et pour prix de ses rares services dans cette carrière honorable, il est fait inspecteur général des hôpitaux militaires de la république; et l'on s'étonne que cet homme et ses semblables fassent le panégérique éternel du règne de la terreur! Moi, je ne m'étonne que d'une chose, c'est que des hommes, sans génie, sans talens, sans moralité; qu'un vandal qui a mutilé le plus beau monument d'architecture de Rouen; qu'un homme, enfin, qui ne s'est distingué que par des destructions en tout genre, soit pourvu d'une place importante et de confiance, tandis que le talent oublié végète dans l'obscurité et dans le besoin.

Fragmens d'une lettre de M. de Malesherbes, sur les premières causes de la révolution, et sur son dernier entretien avec Louis XVI.

Cette lettre authentique est d'un grand intérêt. On y voit d'abord avec quelle franchise M. de Malesherbes avoue son incapacité pour le ministère. Il avoit pourtant des lumières étendues, et les intentions les plus vertueuses. Mais il ne dissimule pas que des philosophes comme lui et M. Turget, étoient de médiocres administrateurs à la tête d'un grand empire. Au reste, on n'ignore pas que ce vénérable vieillard abjura totalement les opinions philosophiques après la mort de Louis XVI. Il ne s'entretenoit que des vertus et de l'héroïsme religieux que le roi avoit déployés à ses derniers momens. Quand il fut enfermé, pour la première fois, aux Madelonettes, sous le règne de nos décemvirs, quelques prisonniers s'empressèrent autour de lui en donnant les marques du plus respectueux attendrissement. Eh! le roi! s'écria de Malesherbes. Parlons de ses malheurs, et oublions les nôtres. Ce fait m'a été conté par plusieurs témoins irréprochables. Le vieux ministre philo-sophe est mort chrétien, et s'est applaudi, à ses derniers momens, d'avoir été changé par l'exemple de Louis XVI. Mais il faut l'entendre lui-même. Il écrit à l'un de ses plus intimes amis.

Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison du roi, j'y courus: à peine m'eut-il apperçu, qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui, sur une petite table; il me serra entre ses bras, ses yeux devinrent humides, les miens se remplirent de larmes, et il me dit: Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie, et que vous ne sauvez pas la mienne. -- Je lui représentai qu'il ne pouvoit y avoir de dangers pour moi, et qu'il étoit trop facile à défendre victorieusement, pour qu'il y en eût pour lui. -- Il reprit, j'en suis sûr, ils me feront périr! ils en ont le pouvoir et la volonté. N'importe; occupons-nous de mon procès, comme si je pouvois le gagner; et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai, sera sans tache. Mais quand viendront les deux avocats? Il avoit vu Tronchet à l'assemblée constituante, il ne connoissoit pas de Sèze. Il me fit plusieurs questions sur son compte, et fut très-satisfait des éclaircissemens que je lui donnai. Il parla sans amertume du refus de Target.

» Il travailloit avec nous, chaque jour, à l'analyse des pièces, à l'exposition de ses moyens, à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sincérité que ses deux défenseurs admiroient ainsi que moi. Ils en profitoient pour prendre des notes et éciairer leur travail. Tronchet qui, par caractère, est froid, et qui l'étoit encore par prévention, fut touché de la candeur et de l'innocence de son client, et termina avec affection le ministère qu'il avoit commencé avec sévérité. »

(La suite à demain.)

La suite et la fin de l'histoire de mon bonnet rouge se trouvera dans un supplément qui paroîtra demain.

CONSEIL DES CINQ CENTS. PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

Séance du 23 Messidor.

Boissy prend la parole en faveur du projet sur la police des culies.

Que les amis de la liberté, dit-il, se rassurent! nous ne voulons pas faire retrograder la raison vers des siècles superstitieux, mais le premier de nos vœux est d'imprimer à l'exercice des cultes, la liberté que réclament en sa faveur la constitution, la justice et la politique.

La croyance religieuse n'appartient qu'à son sectateur : la foi ne peut être l'ouvrage d'une force étrangère, elle est celni de la conviction intérieure. L'autorité civile usurpe donc un domaine sur lequel elle n'a point de droits, quand elle en-

vahit les consciences.

Aussi les maux dont on accuse la religion, ne peuvent lui être imputés. La cause de ces maux fut toujours dans la tyrannie de la puissance temporelle. Sans la constitution civile du clergé, la Vendée n'eût pas été dévorée par les flammes, après avoir été déchirée par le fer.

L'expérience doit nous avoir guéris de la manie des ser-mens; ils n'ont fait jusqu'à ce jour, que des hypocrites ou

des martyrs.

Ceux qui provoquent une nouvelle déclaration, ne pensent pas que leur principal argument contre le clergé fut, dans l'assemblée constituante, qu'il formoit une corporation au milieu des citoyens, un Etat dans l'Etat. Eh bien! cet argument repousse aujourd'hui leur système. La déclaration poration nouvelle, et constitueroit encore un Etat dans l'Etat. qu'ils proposent, transformeroit les ecclésiastiques en cor-

Ennemis des prêtres que vous nommez réfractaires, vous les dénoncez à l'opinion publique par des caricatures et des libelles. Mais que ne montrez-vous leurs crimes? Le code barbare qui proscrivoit vos victimes, n'est-il pas abrogé parla constitution? Et quand ilsubsisteroit encore, voudriezvous être plus cruels que lui ? La loi laissoit aux prêtres la faculté de prêter le serment ou de le refuser : le refus n'étoit donc point un délit. Ah! si les ministres du culte catholique vous inspirent de vaines terreurs, soyez du moins conséquents avec vous mêmes. N'augmentez point leur influence, en les rendant plus chers au peuple par la persécution; ne doublez point leur force, en les environnant d'entraves; soyez humains par intérêt pour vous, si vous ue l'êtes pas par amour pour la justice.

Eschassériaux (ainé) combat le projet par des raisons de politique. Quand le titre de philosophe, dit-il, ouvroit à ceux qui s'en décoroient, les portes de la cour et de l'académie, on l'affichoit avec orgueil. La philosophie est devenue la sauve-garde de la liberté : on la traîne dans la

Jusques à quand des pétitions mendiées viendront-elles briser dans nos mains la balance de l'égalité et le ressort de notre législation? On nous demande aujourd'hui des prêtres et des cloches : demain , peut-être , on vous demandera des moines et des sœurs. Et qui sait si la royauté même , revendiquant ses droits sous une forme populaire, ne se rendra point pétitionnaire à cette barre?

Vous soupirez après votre ancien gouvernement! Qu'étoitil donc, sinon un cahos de féodalité? Vous soupirez après la religion de vos pères! Qu'étoit-elle donc, si non un

cahos de superstitions ?....

Plusieurs voix : C'est une calomnie ! Plusieurs autres : C'est la vérité! Dumolard : Je demande la parole.

Un membre : Président , rappellez les interrupteurs à

l'ordre.

Eschassériaux, se tournant vers Dumolard: Je n'ai voulu arler que des absurdités dont l'hypocrisie défiguroit la religion : Je la respecte dans sa pureté.

Une voix : Parlez à l'assemblée.

Eschassériaux reprend : Si vous aimez la patrie, occupezvous des moyens de faire aimer la liberté; naturalisez dans la France républicaine, ces institutions sublimes auxquelles Athènes et Rome ont dû l'immortalité; ressuscitez parmi nous les Colbert et les Sully : voilà des saints dignes d'une assemblée de législateurs: mais craignez qu'un zèle indiscret et mesquin ne nous replonge dans le cloaque des préjugés. Je demande l'abrogation de la peine de mort contre les prêtres déportés, et le maintien de la loi du 7 vendémiaire.

Un membre, du nouveau tiers : l'article 354 de la constitution assure à tous les Français le libre exercice de leur culte; c'est pour cela que le peuple s'est empressé d'accepter cette constitution. Ses fondateurs devoient prévoir qu'elle appelleroit le peuple à relever les autels ; il l'a fait : il ne places sont vacantes depuis l'an 5 jusqu'à l'an 8.

vous appartient plus de lui prescrire des serinens, ses

bourreaux en ont trop abusé.

On affecte de peindre la religion catholique comme l'ennemie des républiques : la république helvétique fleurit sous l'abri du catholicisme, et les ministres de son culte ne l'ont point remise sous le joug de l'Autriche. Raguze et Saint-Marin languissent-elles dans l'esclavage?Cependant elles sont

catholiques.

La plupart des ecclésiastiques déportés sont rentrés en France: trament-ils des complots contre la liberté française? Vous redoutez quelques prêtres dispersés et confondus dans la foule du peuple ; mais à côté de vous se grossit, chaque jour, une corporation de prêtres constitutionnels; ils forment un clergé constitutionnel; ils veulent une église constitutionnelle, une métropole, un patriarche : déja leur circulaire a parcouru les départemens; ils publient des mandemens : bientôt ils fulmineront des bulles; et pourtant ils ne vous ombragent pas.

Dans tous les gouvernemens, on est soumis aux lois par le fait seul de la résidence. Les lois existent pour punir les révoltés; mais elles n'exigent point de déclaration de fidélité. Les journalistes exercent, sur l'opinion publique, un empire plus grand que celui des prêtres : leur demandezvous des sermens? Les amnistiés sont plus dangereux que les prêtres : leur demandez-vous des sermens

La France est libre, non parce que vous le voulez, mais parce qu'elle a voulu l'être. C'est calomnier le peuple, que de dire qu'il ne relève les autels que pour relever le trône. Nous sommes dans le dix-huitième siècle; le fanatisme n'est plus à craindre; la philosophie a pour jamais éteint ses torches; et la religion n'est plus qu'un culte pur de reconnoissance et d'amour. Je vote pour le projet.

Lamarque soutient que quiconque veut se soumettre aux lois ne peut hésiter d'en faire la déclaration. Il prétend que les prêtres déportés étoient dans l'intention de faire cette déclaration, et qu'ils ne la refusent maintenant que parce que les royalistes leur ont fait une loi de ce refus. Cette déclaration a été faite par tous les fonctionnaires publics; or, les prêtres exercent sur les esprits des fonctions plus délicates que celles des fonctionnaires publics ; ils doivent donc donner, par leur déclaration de soumission aux lois, une garantie de fidélité. La constitution accorde le libre exercice des cultes, mais ce n'est que pour les citoyens soumis aux lois qu'elle parle, et le refus de la déclaration est, de la part des prêtres, un présage de leur révolte; ce qui prouve que ce n'est pas un motif religieux qui les porte à refuser la déclaration, c'est que le chef de leur culte, le pape, a reconnu qu'ils pouvoient la faire sans scrupule; comment ce chef suprème, qu'ils regardoient comme in-faillible, a-t-il tout-à-coup perdu son ascendant sur leur

L'opinant conclut pour le rejet du projet. Il conclut au rapport de la loi qui porte peine de mort contre les prêtres déportés; mais il veut qu'ils promettent fidélité à la répu-

blique et à la constitution.

La suite de la discussion est ajournée; les quatre discours précédens seront imprimés.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE Séance du 23 messidor.

Le conseil rejette comme inexécutable, sous le raport des délais, la loi du 18 prairial, relative aux députés à élire par la Corse et les colonies, en remplacement de ceux dont les BEC

Bruxel nuellemen terie qui réunis et maritime. destinées concert a la Grande négociatio vera bier Anglais c des répub forcer à s montrés s obligé d'e qu'on cro le dessein le gouver sont retir hension d

Il défile dans l'île les dessei ces parag Le mir tration ce

penses, r tées par avances fa pour ces Ainsi , fa son berce

La Ban Le comm observate élevé rap supposent ment end convénier à terre en Le revoil Ramel